



COMPTE RENDU SOMMAIRE

Réunion du Conseil Municipal
de SENANTES (Oise)

du 4 décembre 2024

Le Conseil Municipal s'est réuni le mercredi 4 décembre 2024, à 20 h 30, à la mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire Christian **Gavelle**.

Étaient présents :

M. Christian **Gavelle**, M. Christophe **Dewachter**, M. Pascal **Drocourt**, M. Gaëtan **Deffontaines**, M. Willy **Frérot**, M. Christophe **Bénard**, Mme Corinne **Oyer**, M. Arnaud **Gueudet**, Mme Florence **Dekkers**.

Étaient absents excusés:

Mme Valérie **Devillers** donne pouvoir à M. Christian **Gavelle**
Mme Céline **Lemaire** donne pouvoir à M. Christophe **Dewachter**
M. Jacques **Laporte**
Mme Cindy **Malthère**
M. Mikaël **Bénard**
M. Sébastien **Rose**

Président de séance : M. Christian **Gavelle**

Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la convocation du Conseil Municipal du 29 novembre 2024, une nouvelle convocation sans obligation de quorum a été adressée aux Conseillers Municipaux pour le mercredi 4 décembre 2024. M. le Maire déclare la séance ouverte à 20 h 30.

Désignation d'un secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal désigne M. Christophe **Dewachter**, secrétaire de séance.

Approbation du Procès verbal du Conseil Municipal en date du 10 septembre 2024.

Après avoir pris connaissance du Procès verbal en date du 10 septembre 2024, aucune remarque n'ayant été formulée, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le dit procès-verbal.

1) Délibération concernant une demande de rétrocession de concession au cimetière suite à de nouveaux éléments.

Le Conseil Municipal s'était déjà prononcé sur une rétrocession de concession dans le cimetière lors de la séance du 10 septembre 2024. De nouveaux éléments nous obligent aujourd'hui à revenir sur le montant du remboursement. Ce dernier doit être fixé selon le modèle du convertisseur franc-euro établi par l'INSEE. Ainsi, le remboursement s'élève à 123 €. Cette concession avait été achetée en 1978.

Le Conseil Municipal délibère et accepte à l'unanimité cette rétrocession et fixe à 123 € le montant du remboursement.

2) Délibération concernant le rapport d'activités 2023 du Syndicat d'Energie de l'Oise (SE 60).

Les membres du Conseil Municipal ont pris connaissance du rapport d'activités du Syndicat d'Energie de l'Oise.

Ce rapport est consultable en ligne à l'adresse suivante:

https://www.se60.fr/sites/default/files/SE60_RA_23.pdf

Après délibération, le Conseil Municipal donne, à l'unanimité, un avis favorable au rapport d'activités du Syndicat d'Energie de l'Oise.

3) Délibération concernant le rapport d'activités 2023 de la CCPV.

Les membres du Conseil Municipal ont pris connaissance du rapport d'activités de la Communauté de Communes de Picardie Verte.

Ce rapport est consultable en ligne à l'adresse suivante:

<https://www.picardieverte.com/wp-content/uploads/2024/09/Rapport-dactivite-2023-03.09-reduit.pdf>

Après délibération, le Conseil Municipal donne, à l'unanimité, un avis favorable au rapport d'activités de la CCPV.

4) Délibération concernant la mise en conformité des statuts de la CCPV.

Le Conseil Municipal est sollicité pour valider les nouveaux statuts de la Communauté de Communes de Picardie Verte.

Après lecture et étude des ajouts proposés, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la mise à jour des statuts de la CCPV.

5) Délibération concernant la participation de la commune de Villembray aux frais de ménage des classes de Senantes.

Etant donné que la commune de Villembray n'a plus d'école à sa charge, Il a été convenu entre les élus de Senantes et de Villembray de fixer une participation financière pour les frais de ménage des 3 classes de Senantes. Depuis décembre 2024, le ménage est désormais effectué par du personnel communal rémunéré directement par la commune de Senantes.

Cette participation est calculée pour 5 heures de ménage hebdomadaire sur la période scolaire, avec les charges salariales et patronales comprises.

Après délibération, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à émettre un titre de recette par trimestre à l'encontre de la Commune de Villembray pour le règlement des frais de ménage.

6) Délibération concernant le choix du devis des travaux de restauration des élévations extérieures de la chapelle de Corbeauval.

D'importants travaux de restauration et surtout de consolidation étaient à prévoir pour la chapelle de Corbeauval. (voir compte rendu du Conseil Municipal du 18 janvier 2024)

Les demandes de subventions ayant été accordées, les commissions de travaux et d'appel d'offres se sont réunies le jeudi 21 novembre 2024 afin d'étudier les propositions des entreprises.

Deux entreprises ont répondu à cet appel d'offre :

- ◆ **Entreprise Charpentier** pour la somme de 91 554.27 € H.T soit 109 865.12 € T.T.C.
- ◆ **Entreprise De Pierre** pour la somme de 77 900.00 € H.T soit 93 480.00 € T.T.C.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité décide de suivre la proposition des commissions et retient l'entreprise De Pierre pour un montant de travaux de 77 900.00 € H.T.

Les subventions accordées s'élèvent à 80% du montant des travaux.

7) Projets de travaux 2025

Les projets de travaux en 2025:

- ◆ Achèvement de la restauration de la chapelle de Corbeauval (toiture).
- ◆ Etude du projet de vidéo surveillance sur la commune ; l'équipement en matériel de vidéo surveillance des communes environnantes a permis de créer un véritable « maillage » qui pourrait apporter à notre installation une meilleure efficacité.
- ◆ Poursuite des travaux d'entretien de la voirie

8) Délibération concernant les tarifs de la salle multifonction à partir de janvier 2026.

Le Conseil Municipal décide de remettre cette délibération à l'ordre du jour du prochain Conseil.

9) Projet de délibération concernant la participation de l'employeur pour la protection sociale complémentaire (assurance Prévoyance), à soumettre pour avis au Comité Social Territorial du Centre de Gestion.

La participation de l'employeur devient obligatoire à compter du 1er janvier 2025 pour les garanties prévoyance des agents. Il est proposé de fixer le montant mensuel de la participation à 20% du montant de la cotisation.

Cette proposition devra être validée par le centre de gestion avant d'être soumise à délibération lors d'un prochain Conseil municipal.

10) informations et questions diverses

- ◆ Un courrier a déjà été adressé à la gendarmerie par rapport au projet de vidéo surveillance. La gendarmerie doit se prononcer sur la faisabilité de la demande .
- ◆ La région Hauts de France met en place un programme de sauvegarde des mares communales. Des informations ont été demandées afin de pouvoir éventuellement bénéficier de ce programme.

La séance est levée à 22 h 22.

Informations

• *Arbre de Noël communal*

Le spectacle de Noël s'est déroulé le samedi 7 décembre dernier. Le Père Noël avait fait spécialement le déplacement pour venir remettre un cadeau à chacun des 77 enfants de la commune...Ce jour là, 39 cadeaux ont été distribués.

Les personnes qui n'ont pas pu assister au spectacle sont venues chercher le cadeau de leur enfant en mairie lors des permanences du 10, du 13 et du 17 décembre.

Il reste la permanence du **vendredi 20 décembre** (entre 17h30 et 19 h 30) pour venir chercher les 24 cadeaux restants.

• *Vente de bois*

La commune met en vente du bois de chauffage (sec) en 1 m.

Le prix est fixé à 55 € le stère (livré).
La commande est limitée à 5 stères par foyer.

Pour connaître les modalités de commande et de règlement,
merci de contacter le secrétariat de mairie au **03 44 82 55 14**

• *Choucroute (date avancée)*

La traditionnelle **choucroute** du Comité des fêtes
aura lieu cette année le :

Samedi 22 février 2025

Pour toute information ou réservation, merci de contacter
le Président du Comité des fêtes M. Christophe Dewachter au 06 34 90 38 55.

*Tout l'équipe du Comité des fêtes de Senantes
vous souhaite un joyeux Noël et une bonne fin d'année.*

• *Fermeture de la Mairie pendant les fêtes de fin d'année*

Fermeture à partir du **vendredi 20 décembre 2024** au soir
jusqu'au **lundi 6 janvier 2025** au matin.

EN CAS D'URGENCE, s'adresser à Monsieur le Maire ou aux adjoints :

Voir les numéros de téléphone ci-dessous :

Maire	M. Gavelle	<i>Senantes</i>	06.35.25.50.70	03.44.82.62.08
Adjoint	M. Dewachter	<i>Senantes</i>	06.34.90.38.55	
Adjointe	Mme Devillers	<i>Corbeauval</i>	06.32.51.48.19	
Adjoint	M. Laporte	<i>Goulancourt</i>	06.22.49.91.74	03.44.82.75.28
Adjoint	M. Drocourt	<i>Bois Aubert</i>	06.86.05.60.24	



*L'ensemble du Conseil Municipal vous souhaite
de bonnes et joyeuses fêtes de fin d'année.*